

République Française Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 18 août 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 11/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Sylvie DAILLY, Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie DAILLY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance. **DE_040_2026**

Objet : Vente de deux poêles à mazout TOBY appartenant à la commune

Madame le Maire informe le Conseil municipal que deux poêles à mazout de marque TOBY, acquis par la commune dans les années 1960 pour assurer le chauffage de l'église Saint-Martin, ne sont désormais plus utilisés à la suite de l'installation d'un nouveau système de chauffage.

Ces équipements, devenus sans utilité pour le service communal, peuvent être cédés.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à leur mise en vente au prix de 100 € l'unité ou 180 € les deux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente les deux poêles à mazout TOBY appartenant à la commune ;
- fixe le prix de vente à 100 € l'unité ou 180 € les deux ;
- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci dessus.



Marie-Pierre VERDUN
Maire